



puzzle *des* **Diversités**



Dossier pédagogique

Table des matières

Introduction	3
Les partenaires	3
Description de l'outil	4
• Publics cibles	4
• Contenu du jeu	4
• Déroulement du jeu	5
Conseils d'animation	6
Repères et ressources pour aller plus loin	7
• Lexique LGBTQIA+	7
• Présentation des lieux-ressources (Ville fictive)	8
• Législation	9
- Mariage	9
- Enfants	9
- Identité de genre	10
- Expression de genre	11
• Santé	12
• Respect de la vie privée	12
• Protection et recours	13
Ressources bibliographiques	14
Remerciements	15



Introduction

En 2023, le service Maison Arc-en-Ciel du CAL/Luxembourg asbl a répondu à l'appel à projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles visant à **lutter contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes**.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du décret de 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et de la Déclaration de Politique communautaire 2019-2024, qui renforce le soutien aux associations et institutions engagées dans la défense des droits des personnes LGBTQIA+.

Face à la nécessité d'outils adaptés pour sensibiliser les personnes en situation de handicap aux thématiques LGBTQIA+, le service Maison Arc-en-Ciel a proposé la **création d'un outil pédagogique inclusif et interactif à différents partenaires**.

Suite à l'approbation du projet par la Fédération Wallonie-Bruxelles, un groupe de travail a été mis en place. Il a réuni : des professionnel·les du secteur du handicap, des professionnel·les d'un service agréé pour lutter contre les discriminations faites aux personnes de la communauté LGBTQIA+, des personnes concernées par les thématiques abordées (handicap et/ou LGBTQIA+).

Ensemble, ces partenaires ont développé un jeu collaboratif et pédagogique : le Puzzle des diversités, encourageant le dialogue et la réflexion autour de la diversité des identités de genre et orientations sexuelles.

Les partenaires

Service Maison Arc-en-Ciel du CAL/Luxembourg :

Service engagé dans la défense des droits des personnes LGBTQIA+ en province de Luxembourg, proposant un soutien, des espaces d'écoute et des actions de sensibilisation.

Site web : <https://lgbt-lux.be/>

Centre de Ressources Handicaps et Sexualités :

Centre de ressources spécialisé à la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap, et notamment dans la prise en compte des questions de genre et de sexualité.

Site web : <http://www.handicaps-sexualites.be/>

Sésame ASBL :

Association œuvrant pour l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers des actions éducatives et de sensibilisation.

Site web : <https://www.service-accompagnement.be/>

École d'enseignement spécialisé de Saint-Mard :

Établissement scolaire accueillant des élèves ayant des besoins spécifiques et collaborant à des projets pédagogiques inclusifs.

Site web : <https://specialise-saintmard.be/>

Description de l'outil

Le Puzzle des diversités vise à :

- **Faciliter l'accès aux informations et aux connaissances** liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.
- **Encourager la réflexion** sur les valeurs et les perceptions personnelles.
- **Offrir un espace d'échange et de partage** de ressources.
- **Offrir un outil modulable** aux professionnel·les.

Publics cibles

Le jeu a été **conçu pour un public en situation de handicap (déficience intellectuelle)**, au sens large. Cependant, au fil de son développement et des différents tests, nous avons constaté qu'il pouvait **s'adapter à tous les publics, des enfants du primaire aux personnes âgées**.

Contenu du jeu



5 puzzles
de 12 pièces
chacun



25 cartes
questions



20 cartes
situations



30 cartes
photolangage



4 pancartes émojis
(colère, dégoût,
tristesse, joie)



1 plateau représentant
une ville fictive



1 roue

Déroulement du jeu

Chaque participant·e tourne la roue à tour de rôle, la roue détermine le type de question à laquelle iel devra répondre. **Le jeu repose sur cinq types d'actions :**



Que dit la loi ?

Une question est posée aux participant·es par l'animateur·rice. Il·elle détermine le niveau de difficulté de la question (Niv. 1 : Question fermée, Niv. 2 : QCM, Niv. 3 : Question ouverte). Selon la question, celle-ci peut être utilisée une nouvelle fois au cours du jeu.



Chance !

Une pièce du puzzle est directement gagnée.



C'est moi qui pose une question

La·le participant·e peut interroger le groupe sur un sujet de son choix, mais lié aux thématiques du jeu.



Qu'est-ce que je ressens ?

Une carte photolangage est tirée. Les participant·es expriment leurs émotions à l'oral ou à l'aide des pancartes émojis (colère, dégoût, joie, tristesse).



À qui en parler ?

Une situation est lue. Les participant·es identifient un lieu sur la ville fictive où trouver du soutien parmi plusieurs options (planning familial, entourage, médecin traitant, etc.).

A chaque réponse, une pièce de puzzle est donnée. L'objectif final est de compléter ensemble le puzzle choisi en échangeant sur les différentes thématiques abordées.

Conseils d'animation

Le Puzzle des diversités est **conçu pour être accessible à toutes et à tous**, selon l'âge ou le niveau de connaissance. Grâce à ses supports variés, il permet de créer un instant d'animation captivant et professionnel.

L'outil offre des options simplifiées pour développer les connaissances. Il s'adapte aux besoins des animateur·rices et des participant·es, qu'ils.elles soient novices ou expérimenté·es. Les professionnel·les peuvent également l'ajuster à leurs projets spécifiques.

Même sans connaissances préalables, le Puzzle des diversités **offre une introduction accessible à la thématique et permet de créer sa propre animation.**

En bref, cet outil modulable garantit une expérience enrichissante et adaptée à tous les publics. **Vous pouvez décider d'en utiliser une partie, ou l'ensemble**, comme bon vous semble !



Repères et ressources pour aller plus loin

Pour approfondir les thématiques abordées dans le jeu et fournir des repères concrets aux animateur·ices et aux participant·es, vous trouverez ci-dessous plusieurs informations complémentaires basées sur le contenu du jeu.

À noter : une version du lexique en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) est également disponible en ligne sur le site lgbt-lux.be.

Lexique LGBTQIA+

Identité de genre : Sentiment d'appartenance à un genre, indépendamment du genre assigné à la naissance.

Orientation sexuelle : Attirance affective et sexuelle envers une ou plusieurs personnes.

Homophobie, biphobie, transphobie : Manifestations de rejet, discrimination ou violence envers les personnes LGBTQIA+.

Intersexuation : Variations biologiques ne correspondant pas aux définitions binaires du sexe masculin ou féminin.

Mégender : Utilisation d'un pronom ou d'un genre qui ne correspond pas à l'identité de la personne concernée.

Expression de genre : Manière dont une personne exprime son genre à travers son apparence, son comportement et ses choix vestimentaires.

Coming-out : Processus par lequel une personne dévoile son orientation sexuelle ou son identité de genre à son entourage.

Outing : fait de révéler publiquement l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne sans son consentement. Cela peut se produire dans divers contextes, comme au travail, dans la famille ou sur les réseaux sociaux. L'outing est considéré comme une violation de la vie privée et peut entraîner des conséquences négatives pour la personne concernée, telles que des discriminations, des tensions personnelles, et des impacts sur la santé mentale.

Transidentité : Fait d'avoir une identité de genre différente du genre assigné à la naissance.

Non-binaire : identité de genre qui ne correspond pas aux catégories traditionnelles de masculin ou féminin. Les personnes non-binaires peuvent se situer entre ces deux genres, en dehors de ces genres ou fluctuer entre eux. Elles peuvent utiliser des pronoms variés comme "ils/elles", "iel", ou d'autres pronoms neutres. La non-binarité reconnaît que le genre est un spectre et que les identités de genre peuvent être fluides et diversifiées.



Présentation des lieux-ressources (Ville fictive)

Police : porter plainte en cas de discrimination ou d'agression liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, la loi prévoit la présence d'un policier de référence formé aux questions LGBTQIA+, et aux discriminations au sens large.

Ecole : trouver une écoute et un soutien de la part de l'équipe éducative (enseignant-es, éducateur-rices, PMS, assistant-es sociaux-ales)

Hôpital : trouver une équipe pluridisciplinaire (ex. : équipe du genre en milieu hospitalier, psychologues, médecins...), rencontrer des spécialistes tant pour la santé physique que pour la santé mentale.

Maison Arc-en-Ciel : un soutien, un accompagnement, des conseils et des ressources liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, mais aussi un espace de rencontres et d'activités.

Famille : Pour certain-es, la famille peut être le cœur du problème. Pour d'autres personnes, un soutien indéfectible lorsque l'on vit une situation plus difficile (un questionnement sur son orientation sexuelle/son identité de genre/son expression de genre, ...). Il y a aussi les expériences vécues par les personnes de notre entourage. Cela peut nous donner un très bon départ de ressource.

Amis : obtenir un soutien précieux et une écoute attentive pour partager ses ressentis et ses expériences, aidant ainsi à renforcer la confiance en soi et à surmonter certaines épreuves.

Planning familial : avoir des conseils et un soutien psychologique, des informations sur la santé sexuelle et reproductive, des services de santé inclusifs, être orienté-e vers des spécialistes et participer à des groupes de discussion pour partager ses expériences.

Centre de ressources handicaps et sexualités : obtenir des renseignements dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Médecin traitant : Dans beaucoup de famille, le/la médecin traitant-e peut-être la première personne vers qui on se tourne. Pour son écoute bienveillante, son suivi de santé inclusif et global et une possible réorientation vers des spécialistes si nécessaire.

Législation

⇒ *Mariage*

En 2003, la Belgique est devenue le deuxième pays au monde à légaliser le mariage entre personnes du même genre. Cette loi **permet aux couples homosexuels de se marier avec les mêmes droits et devoirs que les couples hétérosexuels**, renforçant ainsi l'égalité devant la loi.

Cependant, cette législation n'incluait initialement pas l'adoption, un droit qui a été accordé plus tard en 2006. Cette avancée a été saluée comme une étape importante dans la lutte pour les droits LGBTQIA+ en Belgique. Elle reflète l'engagement du pays envers l'inclusion et l'égalité des droits pour tous les citoyens, indépendamment de leur orientation sexuelle.

En 2025, **le mariage entre personnes de même genre est légal dans 39 pays à travers le monde**, représentant environ 17 % de la population mondiale. Les Pays-Bas ont été les premiers à légaliser cette union en 2001, suivis par de nombreux pays européens, américains et quelques nations asiatiques comme Taïwan et la Thaïlande.

Cependant, **dans certains pays, les droits des couples de même genre se limitent à des unions civiles**, offrant moins de protections que le mariage. Malheureusement, **dans d'autres régions, ces unions ne sont pas reconnues, et les discriminations persistent**.

⇒ *Enfants*

En Belgique, **les couples homosexuels ont plusieurs options pour devenir parents**, bien que certaines démarches puissent être complexes.

Adoption : Depuis 2006, les couples homosexuels peuvent adopter des enfants, au même titre que les couples hétérosexuels. Cependant, les procédures d'adoption restent longues et exigeantes.

Procréation médicalement assistée (PMA) : Les couples lesbiens peuvent recourir à l'insémination artificielle. Depuis 2015, la compagne de la mère biologique peut être reconnue légalement comme parent sans passer par une adoption, si le couple est marié.

Gestation pour autrui (GPA) : Cette option est plus courante pour les couples masculins, mais elle reste une zone grise en Belgique. Il n'existe pas de cadre juridique clair, et les démarches peuvent être compliquées, notamment pour faire reconnaître l'enfant.

Coparentalité : Certains couples homosexuels choisissent de s'associer avec une personne ou un couple du sexe opposé pour avoir un enfant. Cependant, la loi belge ne reconnaît que deux parents légaux par enfant.

À l'échelle mondiale, la situation pour les couples homosexuels souhaitant avoir des enfants varie considérablement selon les pays, en fonction des lois, des cultures et des traditions.

Adoption : Certains pays, comme les Pays-Bas, le Canada et l'Espagne, permettent aux couples homosexuels d'adopter des enfants sans restriction. Cependant, dans d'autres pays, comme la Russie ou certains États des États-Unis, les lois peuvent être plus restrictives ou discriminatoires.

Procréation médicalement assistée (PMA) : Dans des pays comme la Belgique, la France et l'Australie, la PMA est accessible aux couples de femmes. Cependant, dans d'autres régions, comme certains pays d'Afrique ou d'Asie, cette option peut être interdite ou limitée.

Gestation pour autrui (GPA) : La GPA est légale dans certains pays comme le Canada, les États-Unis (dans certains États) et l'Ukraine. Cependant, elle est interdite ou strictement réglementée dans de nombreux autres pays, comme la France ou l'Allemagne.

Reconnaissance légale : Même lorsque des enfants sont nés ou adoptés par des couples homosexuels, leur reconnaissance légale en tant que parents peut poser un problème dans certains pays, en raison de lois discriminatoires.

⇒ *Identité de genre*

En Belgique, **toute personne, y compris les personnes en situation de handicap, peut demander à changer de genre sur sa carte d'identité.** Depuis la loi de 2017, les démarches pour modifier l'enregistrement du sexe sont accessibles à toute personne ayant la conviction que le genre mentionné dans son acte de naissance ne correspond pas à son identité de genre vécue. Cette procédure ne nécessite plus de traitements médicaux ou chirurgicaux obligatoires.

Les étapes incluent :

- Une première déclaration auprès de l'officier de l'état civil de sa commune.
- Une seconde comparution pour finaliser la modification, après un délai de réflexion de trois à six mois.

En Belgique, **une personne sous administration de la personne peut demander un changement de genre uniquement si le juge de paix a explicitement reconnu sa capacité à prendre seule cette décision.** Sinon, ni elle ni son administrateur ne peuvent effectuer cette démarche.

Très souvent, les juges de paix optent pour une protection générale, cochant toutes les cases, ce qui prive la personne de la capacité de faire cette démarche elle-même. La personne concernée peut toutefois demander une révision de la décision du juge.



⇒ Expression de genre

En Belgique, **chacun a généralement la liberté de s'habiller comme il ou elle le souhaite**, conformément aux droits fondamentaux à l'expression et à la liberté individuelle. Il n'existe pas de lois spécifiques limitant le style vestimentaire, **sauf dans certaines situations spécifiques**.

Code vestimentaire professionnel : Certains emplois ou écoles peuvent imposer des tenues spécifiques pour des raisons de sécurité, d'hygiène ou de représentation.

Discrimination : Bien que la discrimination basée sur l'apparence ou la tenue vestimentaire soit interdite, des préjugés peuvent exister dans certaines situations sociales ou professionnelles.

Voile et symboles religieux : Dans certains lieux publics, comme les écoles ou les administrations, il peut y avoir des restrictions concernant le port de symboles religieux, bien que cela fasse débat.

Globalement, la Belgique valorise la diversité et la liberté personnelle. La liberté de s'habiller comme on le souhaite varie considérablement à travers le monde en raison des différences culturelles, religieuses et légales.

Pays avec une grande liberté vestimentaire : Dans de nombreux pays occidentaux comme le Canada, la France, ou l'Australie, les gens ont la liberté de choisir leur tenue, tant que cela reste dans le cadre des normes sociales et légales (pas d'incitation à la haine, par exemple).

Restrictions religieuses ou culturelles : Dans certains pays, comme l'Arabie saoudite, l'Iran ou l'Afghanistan, des lois imposent des codes vestimentaires spécifiques, souvent influencés par des normes religieuses. Par exemple, les femmes doivent porter des vêtements couvrants comme le hijab ou le tchador.

Milieu professionnel ou scolaire : Même dans des pays où la liberté vestimentaire est généralement respectée, des dress-codes peuvent être imposés dans des contextes particuliers, notamment dans les écoles ou sur les lieux de travail.

Criminalisation ou discrimination : Dans certains pays, les choix vestimentaires associés à la communauté LGBTQIA+ peuvent entraîner des discriminations ou des sanctions, en raison de lois hostiles à la diversité de genre ou d'expression de genre.

Zones de conflit ou de tensions : Dans des régions instables, les tenues vestimentaires peuvent aussi être influencées par des considérations de sécurité.

⇒ *Santé*

En Belgique, les personnes LGBTQIA+ ont les mêmes droits de santé que les autres personnes. La législation belge garantit **l'égalité d'accès aux soins de santé pour tous, indépendamment de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre**.

Il est important de noter que, malgré ces droits, **les personnes LGBTQIA+ peuvent parfois rencontrer des obstacles spécifiques**, comme des discriminations ou un manque de sensibilisation de certain·es professionnel·les de santé. **Des initiatives et des formations sont mises en place pour améliorer la prise en charge et assurer un environnement de soins respectueux et inclusif.**

En 2025, **la Maison Arc-en-Ciel de la Santé (MACS)** a ouvert ses portes à Bruxelles, au 20 rue des Grands Carmes. Ce centre médical **est le premier en Belgique à se concentrer spécifiquement sur les besoins de santé de la communauté LGBTQIA+** à l'initiative d'Ex Aequo, de Genres Pluriels et de Tels Quels.

Il fournit des soins médicaux dans un cadre respectueux de toutes les identités de genre, préférences sexuelles et caractéristiques sexuées. Les services proposés incluent des consultations psycho et sexo-thérapeutiques, des dépistages des infections sexuellement transmissibles (IST), des permanences sociales et une réorientation vers un réseau de professionnels "LGBTQIA+ friendly". De plus, **la MACS s'engage à sensibiliser et former le personnel médical et paramédical aux spécificités des soins pour le public marginalisé.**

Cette initiative vise à améliorer la santé et le bien-être des personnes LGBTQIA+ en Belgique, en leur offrant un accès équitable aux soins de santé et en réduisant les obstacles liés à la discrimination.

⇒ *Respect de la vie privée*

En Belgique, **révéler l'homosexualité ou la transidentité de quelqu'un sans son consentement**, également appelé "outing", **est considéré comme une violation de la vie privée.**

Cela peut avoir plusieurs conséquences :

- **Légales :** La personne concernée peut porter plainte pour atteinte à la vie privée. Selon les circonstances, cela peut entraîner des sanctions civiles ou pénales.
- **Personnelles :** La personne "outée" peut subir des répercussions personnelles importantes, telles que des tensions familiales, des problèmes au travail ou des impacts sur sa santé mentale.
- **Sociales :** L'outing peut exposer la personne à des discriminations ou à des comportements homophobes.

Il est crucial de respecter la vie privée et le consentement de chacun en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre.

⇒ Protection et recours

En Belgique, la lutte contre la discrimination est encadrée par plusieurs lois, dont la loi du 10 mai 2007 et la loi Genre de 2017. Ces lois visent à protéger les individus contre toute forme de discrimination, y compris celle fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Loi du 10 mai 2007

La loi anti-discrimination du 10 mai 2007 réprime les discriminations basées sur divers critères, dont l'orientation sexuelle. Elle couvre plusieurs domaines, tels que l'emploi, l'accès aux biens et services, et l'éducation. La loi anti-discrimination relève de la compétence d'Unia, une institution publique interfédérale indépendante qui lutte contre la discrimination et promeut l'égalité (<https://www.unia.be/fr/>).

Loi Genre de 2017

La loi Genre de 2017 interdit explicitement la discrimination fondée sur l'identité de genre, l'expression de genre et la transition médicale ou sociale. Elle s'applique à tous les domaines, y compris le travail, l'éducation, et l'accès aux biens et services. La discrimination directe et indirecte, le harcèlement et le harcèlement sexuel sont également interdits. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est compétent pour la loi sur le genre (<https://igvm-iefh.belgium.be/fr>).



En Belgique, **en cas de discrimination liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, les victimes peuvent donc effectuer un signalement auprès d'Unia ou de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, qui traitent les dossiers de manière confidentielle.** En cas de discrimination avérée, des sanctions civiles et pénales peuvent être appliquées.

Amendements récents

En 2023, un amendement à la loi Genre a permis de modifier l'enregistrement du genre de manière illimitée, bien qu'il ne soit pas encore possible de faire enregistrer une identité de genre non binaire. Ces lois et amendements montrent l'engagement de la Belgique à garantir l'égalité et à protéger les droits des personnes LGBTQIA+.



Ressources bibliographiques

Pour enrichir vos connaissances et approfondir votre animation autour du Puzzle des diversités, **il existe des centres de documentation spécialisés sur la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap.**

Vous pouvez notamment explorer les ressources proposées par le Centre de ressources Handicaps et Sexualités, qui propose un large éventail d'ouvrages et d'outils pédagogiques sur ces thématiques. De plus, la bibliothèque du service Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg dispose également de documents abordant la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre, accessibles pour compléter vos réflexions et interventions.

Remerciements

Nous remercions la Fédération Wallonie-Bruxelles pour son soutien, ainsi que tous les partenaires du projet. Un merci spécial à Art of Games pour la production, Audrey Zenere pour les illustrations, et aux participant-es des tests de l'outil.

Merci aussi à vous qui avez pris cet outil entre vos mains pour le partager avec vos publics. Nous espérons que vous apprécierez le moment.

Le service Maison Arc-en-Ciel du CAL/Luxembourg et l'ensemble des partenaires restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires ou pour préparer ce moment avec vous.

Service Maison Arc-en-Ciel du CAL/Luxembourg ASBL

Avenue Bouvier 87

6762 Virton

063/22.35.55

courrier@lgbt-lux.be

www.lgbt-lux.be





Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

